

Montréal, le 15 août 2019

Aux membres de l'Institut du Nouveau Monde,

L'assemblée générale annuelle de l'INM qui aura lieu le 30 septembre 2019 sera l'occasion de procéder à l'élection de huit (8) des membres du conseil d'administration, soit la moitié des membres du conseil, tel que le prévoit le règlement.

Conformément aux règlements de l'INM, la procédure d'élection confère à chaque membre en règle, le droit de poser sa candidature ou de suggérer une ou plusieurs personnes en complétant le bulletin de mise en candidature ci-joint.

Le conseil d'administration a adopté le 10 juin 2019 une mise à jour du règlement d'élection de l'INM. Les principales modifications concernent le retrait de l'obligation pour tout membre souhaitant présenter sa candidature, d'obtenir l'appui de 5 autres membres en règle de l'INM, ainsi que l'ajout de l'énoncé de principe suivant :

Les personnes siégeant au conseil d'administration sont élues à même la liste des candidatures soumise à l'assemblée des membres par le comité de mise en candidature. La diversité et l'inclusion constituent des atouts importants qui sont considérés dans l'évaluation des candidatures puisque cela permet l'apport de plusieurs perspectives, expériences et expertises utiles pour assurer une saine gouvernance de l'INM.

Les bulletins de mise en candidature devront être reçus par courriel ou aux bureaux de l'INM aux coordonnées suivantes avant le dimanche 15 septembre 2019 à 23 h 59 pour être considérés par le comité de mise en candidature :

Direction générale  
Institut du Nouveau Monde  
5605, avenue de Gaspé, bureau 404  
Montréal (Québec) H2T 2A4  
[candidatures@inm.qc.ca](mailto:candidatures@inm.qc.ca)

Le comité tiendra compte de la composition actuelle du conseil dans l'évaluation des candidatures. Plus précisément, le comité est à la recherche de personnes qui satisfont un ou plusieurs des critères suivants :

- détiennent des connaissances sur des publics (exemple : les jeunes) ou dans l'un des secteurs d'intervention de l'INM, soit villes et territoires, santé, éducation et institutions démocratiques ;
- ont des compétences en comptabilité et audit, en levée de fonds et financement, en développement des affaires, en marketing, en affaires juridiques
- ou toute autre compétence pertinente.

Les personnes de tous profils et d'expériences variées, susceptibles d'apporter une diversité au sein du Conseil d'administration de l'INM, sont encouragées à déposer leur candidature.

Une grille de critères pondérée est utilisée pour l'évaluation des candidatures. Le comité de mise en candidature dressera la liste des candidatures admissibles et fera une recommandation à l'Assemblée générale.

Certains des membres actuels du conseil d'administration ont exprimé le désir de renouveler leur mandat. Le comité réévaluera leur candidature à la lumière de l'ensemble des candidatures reçues. Le comité est soucieux d'assurer à la fois une stabilité et une continuité de la gouvernance de l'INM, tout en lui permettant d'assurer la relève au sein du conseil.

Les personnes désirant poser leur candidature doivent être membres en règle de l'INM. Les mandats sont d'une durée de deux (2) ans. L'implication active et la présence assidue aux réunions du conseil, sont des éléments cruciaux pour assurer un bon fonctionnement de l'INM. Le conseil se réunit sept (7) fois par année et ses membres participent également à l'un des trois comités (finances, gouvernance, stratégie).

Nous vous remercions pour l'intérêt que vous portez à l'INM, à ses activités et à sa mission. Recevez l'expression de nos sentiments distingués,

**Michel Cossette**

Président du conseil d'administration  
Pour le comité de mise en candidature